Vidéo

Couleur, principe du sol libre et citoyenneté sous la Révolution et l'Empire

URBAN, YERRI (19..-.... ; JURISTE) Schœlcher 2016

Résumé

Le préjugé de couleur est définitivement aboli en 1833. En 1848, l'abolition de l'esclavage s'accompagne de l'élargissement du principe du sol libre aux colonies. Le nouvel empire colonial en train de naître sera alors un empire sans esclaves et (presque) sans préjugé de couleur, mais aussi un empire où liberté et citoyenneté ne vont pas de pair. La Révolution avait quant à elle affirmé, avec la loi des 28 septembre et 16 octobre 1791, que le principe du sol libre impliquait la citoyenneté, sans distinction de couleur. C'est le destin de cette conjonction que l'on se propose d'esquisser ici, réaffirmée lors de l'abolition de 1794, aménagée en 1798, jusqu'au rétablissement de la Police des Noirs dans la foulée du rétablissement de l'esclavage en 1802.

Informations

Extrait:	« LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LES COLONIES. COULEUR DE PEAU DANS L'ESPACE COLONIAL FRANÇAIS (1777-1815) » : GRAND SÉMINAIRE, LES 17 ET 18 MAI 2016
Edition:	AIHP-GEODE (Schoelcher, Martinique),Schœlcher,18mai2016
Langues:	Français
Provenances:	Université des Antilles
Type de contenu - document:	Vidéo - Colloque & conférence
Base:	Bibliothèque numérique Manioc
Audience:	Public universitaire
Format:	video/mp4

Mots clés

LIBERTÉ

ABOLITION

SOL LIBRE

ESCLAVAGE

PHILOSOPHIE

19E SIÈCLE 18E SIÈCLE

Conditions d'utilisation

CC-BY-NC-ND - Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification

Citer ce document

Urban Yerri, "Couleur, principe du sol libre et citoyenneté sous la Révolution et l'Empire", 2016. Extrait de: *« La révolution française et les*

colonies. Couleur de peau dans l'espace colonial français (1777-1815) » : grand séminaire, les 17 et 18 mai 2016, Colloque & conférence, AIHP-GEODE (Schoelcher, Martinique), Schœlcher, 18 mai 2016. Bibliothèque numérique Manioc consulté le 22 novembre 2026. Lien: HTTP://WWW.MANIOC.ORG/FICHIERS/V16102.

© Manioc 2022 - Tous droits réservés